



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 19 Septembre 2012, au 100, place de la Mairie, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Madame Berthe Bélanger
Madame Danielle St-Laurent
Monsieur André Brisson

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-coordonnateur
Madame Diane Taillon, directrice-générale, Lac-Supérieur
Monsieur Denis Desautels, substitut Val-des-Lacs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Mme Berthe Bélanger, la séance ordinaire est ouverte à 17h.

2. R.144-09-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

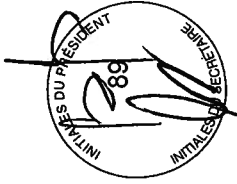
1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 25 Juillet 2012
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Fin de la probation des chauffeurs-opérateurs et recommandation du coordonnateur
6. Changement de date du conseil d'administration du 28 Novembre 2012
7. Adhésion au regroupement pour l'appel d'offres de L'U.M.Q afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives
8. Autorisation pour l'acquisition et l'installation d'une pelle sur la camionnette pour le déneigement des équipements de la régie
9. Autorisation pour effectuer des travaux au terrain et à la remise servant aux opérations de la régie
10. Modifications au règlement d'emprunt numéro 002-11
11. Acceptation de l'offre pour le financement permanent du règlement d'emprunt 002-11
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Brisson

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

La présente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3. **R.145-09-2012**
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 Juillet 2012, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 Juillet 2012, tel que rédigé.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4. **R.146-09-2012**
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 25 Juillet 2012 au 19 Septembre 2012 totalise \$ 109,085.85 et se détaille comme suit :

Chèques (au 19 Septembre 2012)	\$ 27,559.87
Paielements directs (au 31 Août 2012)	\$ 42,358.90
Salaires et remises gouvernementales (au 31 Août 2012)	\$ 39,167.08

Total : \$ 109,085.85

Il est proposé par M. André Brisson

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 137 à # 148 pour un montant de \$ 27,559.87, les paiements directs pour un montant de \$ 42,358.90 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 39,167.08 pour un total de \$ 109,085.85.

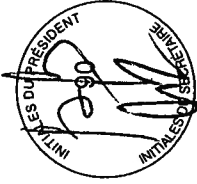
La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5. R.147-09-2012

FIN DE PROBATION DES CHAUFFEURS-OPÉRATEURS ET RECOMMANDATION DU COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT que la période de probation des chauffeurs-opérateurs c'est terminée le 12 Septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que suite aux évaluations des chauffeurs-opérateurs, le coordonnateur de la régie recommande de mettre fin à la période de probation et d'accorder le titre d'employé régulier poste 10/mois année aux chauffeurs-opérateurs;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'ACCORDER le titre chauffeur-opérateur régulier poste 10/mois année à M. Éric Therrien, M. Simon Labelle et M. Michel Deslauriers;

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

6. R.148-09-2012

CHANGEMENT DE DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date de la tenue de la séance ordinaire du 28 Novembre 2012;

Il est proposé par M. André Brisson

DE TENIR la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration Jeudi le 29 Novembre 2012 à 17 h au 349 ch. Val-des-Lacs, Val-des-Lacs.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

7. R.149-09-2012

ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR L'APPEL D'OFFRES DE L'U.M.Q. AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités, MRC ou régies intermunicipales intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une régie de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE régie intermunicipale désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012 ;

Il est proposé par M. André Brisson



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

QUE la régie intermunicipale confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la régie intermunicipale s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la régie intermunicipale s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la régie intermunicipale s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la régie ;

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

8.

R.150-09-2012

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE PELLE SUR LA CAMIONNETTE POUR LE DÉNEIGEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE la régie possède une camionnette 4 roues motrices ;

CONSIDÉRANT QUE la régie doit accéder à ses camions et équipements facilement et rapidement ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Machineries St-Jovite inc. # 006661 ;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

DE FAIRE l'acquisition d'une model HT 7'6 au montant de \$ 5350.00 plus les taxes et l'installation pour un montant de \$ 580.00 plus taxes tel que décrit à la soumission # 0066661 de Les Machinerie St-Jovite Inc.;

DE FINANCER les coûts associés auxdits contrat conformément au règlement d'emprunt numéro 002-11.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

9.

R.151-09-2012

AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX AU TERRAIN ET À LA REMISE SERVANT AUX OPÉRATIONS DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement au terrain situé au 1474 rte 117 afin de sécuriser la manipulation des bennes en période hivernale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rénover et de sécuriser une remise servant aux employés de la régie ;

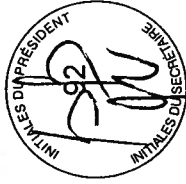
Il est proposé par M. André Brisson

D'EFFECTUER des travaux de rénovation extérieure et intérieure, incluant les travaux électriques le tout pour un montant n'excédant pas \$ 5000.00 taxes inclus;

DE FINANCER les coûts associés auxdits contrat conformément au règlement d'emprunt numéro 002-11.

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

10.
R.152-09-2012
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 002-11

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 002-11, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite emprunter par billet un montant total de 1 506 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 506 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 002-11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 26 septembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	130 500 \$
2014.	134 500 \$
2015.	138 900 \$
2016.	143 100 \$
2017.	147 700 \$(à payer en 2017)
2017.	811 300 \$(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Régie intermunicipale des Trois-Lacs émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 septembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 002-11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

11.
R.153-09-2012
ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR LE FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 002-11

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse populaire Desjardins Saint-Faustin** pour son emprunt du 26 septembre 2012 au montant de 1 506 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 002-11, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :



N° de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

130 500 \$	2.83 %	26 septembre 2013
134 500 \$	2.83 %	26 septembre 2014
138 900 \$	2.83 %	26 septembre 2015
143 100 \$	2.83 %	26 septembre 2016
959 000 \$	2.83 %	26 septembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

La présidente s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

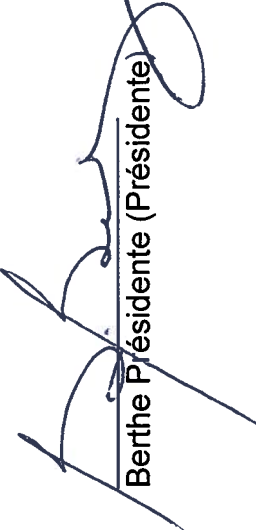
Adoptée


12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

13. R.154-09-2012
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. André Brisson de lever la présente séance ordinaire à 17 h 23.


Berthe Présidente (Présidente)


Gilles Bélanger (Secr.-Très.)